

Membres du Bureau national  
Présidents d'Apel académiques et départementales  
Secrétariats d'Apel académiques et départementales

Paris, le 21 septembre 2018

Chers amis,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en téléchargement sur l'espace privé du site [www.apel.fr](http://www.apel.fr) les différents documents (cahier des charges, dossier technique, liste des documents obligatoires) pour la constitution des dossiers de « Solidarité numérique » 2018/2019. Il est impératif, pour remplir la fiche technique, de prendre le temps de lire le nouveau cahier des charges.

Pour faciliter le travail de la commission Solidarité, nous vous demandons de remplir très soigneusement toutes les rubriques de l'imprimé correspondant et de veiller à ce que tous les documents soient joints. Les dossiers dont la liste des documents obligatoires n'est pas complète ne seront pas étudiés par la commission. Nous comptons sur votre vigilance.

Nous vous rappelons que les dossiers soumis à la solidarité nationale doivent concerner des projets d'acquisition pour l'année en cours. Le matériel acquis avant la rentrée scolaire 2018/2019 en est donc exclu. Nous attirons votre attention sur le fait que, désormais, la commission n'accordera pas plus de deux subventions par établissement. Priorité sera par ailleurs donnée aux premières demandes.

Il est impératif que les présidents d'Apel académique et départementale étudient chacun des dossiers soumis et y apposent leur signature manuscrite. La commission se réserve la possibilité de leur téléphoner pour des renseignements complémentaires.

Vous pouvez nous envoyer l'ensemble de vos dossiers sans attendre la date butoir du **31 janvier 2019** (**date ultime d'envoi des dossiers de l'académie à l'Apel nationale**). **Pensez à donner à vos Apel d'établissement une échéance plus courte, tenant compte des délais de validation des Apel départementale et académique, pour vous envoyer leur dossier.**

La commission Solidarité vous fera connaître les décisions prises, et validées par le Bureau national, au plus tard la première semaine de juin. Il va de soi que Marie-Odile Chevignon et moi-même restons à votre écoute pour tout complément d'information sur la constitution des dossiers.

Nous vous prions de croire, chers amis, à l'assurance de nos sentiments dévoués.



Cédric Reynaud  
Responsable de la commission Solidarité

*PS : chemin pour l'intranet : Aller dans la rubrique :*

*=> L'Apel d'établissement => Agir dans l'établissement => Des idées d'actions thématiques => Monter un dossier de demande de subvention pour de l'équipement numérique*